

Image not found or type unknown



Convention collective et code APE/NAF

Par **Voyant Jacqueline**, le **27/08/2018** à **13:09**

Bonjour

Journaliste professionnelle, ma société (entreprise de presse 5814Z) vient d'être rachetée par une autre qui a pour code APE 8230Z "Salons, foires..."). Peut-on continuer à bénéficier de la convention collective des journalistes et des avantages qui s'y rattachent, notamment l'exercice de la clause de cession?

Merci pour vos précisions

Bien cordialement

Par **P.M.**, le **27/08/2018** à **18:59**

Bonjour,

Normalement, c'est le cas tant que la Convention Collective précédemment applicable n'est pas dénoncée par le nouvel employeur...